



**ALERTE !!!**

P. 4

## Tuberculose : Haut risque de contagion au CHU S.O

Alors que la tuberculose est efficacement prise en charge depuis des années par l'Etat dans les centres hospitaliers, force est de constater des anomalies et failles

dans la gestion de ces personnes infectées, plus particulièrement au CHU Sylvanus Olympio, augmentant ainsi les risques de contagion.

# LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 118 du jeudi 31 octobre 2019 / Prix : 250 F CFA

### SANTÉ PUBLIQUE

## Sweet Bread : pour un pain sans bromate de potassium

P. 4

### CHU SYLVANUS OLYMPIO / LA CONTRACTUALISATION BAT DE L'AILE P. 3

# CREDES (aussi) s'en va, OIGH aux commandes



### TRANSPORT

MIEUX SERVIR LES USAGERS

## La DTRF désormais ouverte les samedis

P. 3

### NATIONAL

APPEL À PROJETS CITOYENS

## «La Nouvelle Tribune» lauréate

P. 3

### DOING BUSINESS

## Les résultats exceptionnels du Togo

P. 6



Thème : Le E-commerce pour une forte expansion des échanges

Centre togolais des expositions et foires de Lomé  
BP: 10056 Lomé - Togo Tel: (00228) 99 44 62 63 / 90 31 46 37



www.cctef.tg



TAUX BAS, RELANCE, ZONE EURO...

# Christine Lagarde fait le point avant son arrivée à la BCE

A quelques jours de sa prise de fonctions à la tête de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde a détaillé, mercredi 30 octobre, au micro de RTL sa vision de la politique économique et des enjeux dans la zone euro. Mais elle a prévenu : « Je ne vais pas m'exprimer sur la politique monétaire qui sera décidée sous ma présidence tant que je n'aurai pas eu le temps, les ressources et les données permettant, ensemble, de définir cette politique. »

L'ancienne ministre des finances française et ex-patronne du Fonds monétaire international (FMI) a taclé les pays en excédent budgétaire, estimant qu'ils « n'ont pas vraiment fait les efforts nécessaires » en matière de relance pour consolider une croissance fragile. « On pense évidemment à des pays (...) comme les Pays-Bas, l'Allemagne, un certain nombre d'autres dans le monde », a-t-elle détaillé.

« Pourquoi ne pas utiliser cet

excédent budgétaire et investir dans des infrastructures, pourquoi ne pas investir dans l'éducation, dans l'innovation pour permettre un meilleur rééquilibrage en présence des déséquilibres actuels ? », a poursuivi celle qui succédera vendredi 1er novembre à Mario Draghi, dont la politique monétaire accommodante a régulièrement fait l'objet de vives critiques outre-Rhin.

« Les banques centrales, dans l'ensemble, ont fait leur boulot



», a jugé Mme Lagarde, regrettant cependant qu'elles aient parfois été « un peu seules à la manœuvre ». Dans la zone euro, « il n'y a pas suffisamment d'éléments de solidarité (...), on partage une monnaie, on ne partage pas beaucoup de politiques budgétaires pour le moment. »

« Il n'y a pas – et on peut le déplorer – un budget commun

à la zone euro », même si les ministres des finances « semblent avoir ancré les éléments d'un budget » qui doit maintenant être approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Christine Lagarde a, en outre, défendu la politique de taux d'intérêts très bas pour soutenir l'activité plutôt que de rémunérer mieux les

épargnants. Interrogée sur les effets négatifs des taux proches de zéro, voire négatifs, sur la rémunération de l'épargne, elle s'est interrogée sur « ce qui se serait passé si la BCE n'avait pas fait ça ».

« Est-ce qu'on n'aurait pas aujourd'hui une situation avec beaucoup plus de chômage, avec une croissance encore plus réduite, et est-ce qu'on n'a pas, finalement, bien fait d'arbitrer en faveur de l'emploi, de la croissance, plutôt qu'en faveur de la protection des épargnants ? »

« On sera plus content d'avoir un emploi plutôt que d'avoir une épargne protégée, a-t-elle assuré. Je pense que c'est dans cet esprit-là que les politiques monétaires ont été déterminées par mes prédécesseurs, et je pense que c'est assez salubre comme choix. »

(Source : Le Monde)

## CÔTE D'IVOIRE

# Le FMI dévoile ses perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne

L'an prochain, en Afrique subsaharienne, vingt-quatre pays verront leur revenu par habitant augmenter plus vite que le reste du monde et vingt-et-un autres devraient, au contraire, enregistrer une croissance par habitant plus faible que la moyenne mondiale.

C'est ce qui ressort du dernier rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur les perspectives économiques en Afrique subsaharienne, présenté, ce lundi 28 octobre, à Abidjan. Le FMI table sur une croissance de 3,6 % en 2020 sur cette zone, contre 3,2 % en 2019. Dans ce rapport intitulé Faire face à l'incertitude, le FMI liste les risques de dégradations qui pèsent sur la croissance telle que les menaces macroéconomiques, sécuritaires, climatiques ou sanitaires.

Pour le FMI, la pression démographique ne fait pas partie des risques de dégradation de la croissance à court terme, mais à long terme oui. Pour le Fonds, la croissance par habitant doit être relevée et davantage inclusive. Et pour inscrire les résultats sociaux dans la durée, il va falloir, d'ici dix ans, créer beaucoup plus d'emplois, surtout dans les pays pétroliers.

« À l'horizon 2030, la région devra créer à peu près 20 millions d'emplois par an. Il s'agit de doubler le nombre de créations d'emplois. C'est une tâche énorme mais c'est un défi qui doit être relevé pour assurer la stabilité macro-économique ainsi que la cohésion sociale », a déclaré Papa Ndiaye, l'auteur du rapport.

### Formation de la jeunesse

Jean-Luc Ménudier, directeur général d'Uniwax, représentait le secteur privé lors de la remise du rapport du FMI. « On a un déficit énorme en matière de formation, constate-t-il. Si on veut former le capital humain qui pourra réaliser nos ambitions du futur, il faut absolument qu'on accélère le développement des formations de nos jeunes, les retenir, qu'ils arrêtent d'essayer de traverser la Méditerranée pour aller chercher un monde meilleur à l'extérieur prenant des risques énormes et que l'on crée le capital humain du futur. Il est de plus en plus difficile, pour



des entreprises, en particulier en Côte d'Ivoire, aujourd'hui, de trouver du personnel qualifié.

Pour faire ces développements avec des hautes technologies, etc, nous sommes obligés de recruter dans la diaspora mais elle a ses limites. Il y en a qui ne veulent pas revenir. On a de plus en plus de mal à trouver. Il faut donc que l'on fasse quelque

chose dans ces domaines-là », a-t-il appelé.

Pour faire face aux menaces à plus court terme, le FMI préconise notamment de renforcer la résilience des pays d'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire mobiliser des recettes, fiscales notamment, améliorer les finances publiques pour financer les

besoins de développement et diversifier l'économie pour être moins vulnérable aux chocs.

(Source : RFI)

## CHU SYLVANUS OLYMPIO / LA CONTRACTUALISATION BAT DE L'AILE

## CREDES aussi s'en va, OIGH aux commandes

**Décidément, tout semble faire croire que la contractualisation des hôpitaux au Togo a du plomb dans l'aile. Après le départ en février 2018 de la structure française EMI chargée de piloter le processus, c'est maintenant le tour de CREDES de mettre les voiles, faisant ainsi place à l'OIGH appelée à la rescousse.**

Elom ATTISSOGBE

« Le bilan est satisfaisant. La contractualisation a beaucoup assaini la gestion des finances des hôpitaux. Cela a beaucoup impacté les taux de consultation et de fréquentation, les maternités et l'aspect prise en charge chirurgicale. On a senti qu'il y a une nette amélioration de la vie sanitaire ». Ces propos du Pr. Mijiyawa, ministre de la Santé, tenus en juin 2019, contrastent avec la réalité sur le terrain.

Au CHU Sylvanus Olympio, CREDES, structure privée qui gérait la contractualisation du plus grand centre hospitalier du Togo, a claqué la porte fin août dernier, pour des raisons dont « La Nouvelle Tribune » n'a pas réussi à prendre connaissance. « Ça ne marche

pas ! », nous confie un cadre du CHU Sylvanus Olympio.

« Il faut repenser l'approche », indique-t-il.

Du coup, c'est l'Organisation internationale pour la gestion hospitalière (OIGH) qui a pris le relais de la contractualisation du CHU Sylvanus Olympio début octobre, après le départ de CREDES. Une structure qui a déjà en charge le CHR Dapaong, le CHR Kara, et le CHR Sokodé.

Selon les recoupements effectués par la rédaction de « La Nouvelle Tribune », la contractualisation des hôpitaux coûterait à l'Etat, une somme de 8 millions FCFA par mois, versée

à la structure qui gère le processus. Seraient concernés par la contractualisation au CHU Sylvanus Olympio, les services les plus juteux : la radio, la pharmacie, le laboratoire, et la morgue. Quatre grandes sphères qui renflouent les caisses de l'ancien CHU Tokoin, confiées à la structure aux commandes. Malgré cela, ça ne semble pas marcher. La morgue seule, selon des statistiques communiquées à « La Nouvelle Tribune », rapporterait en moyenne 30 millions FCFA par mois.

« Pourquoi ça ne marche pas ? »

La contractualisation devrait permettre d'optimiser la mobilisation et la gestion des ressources disponibles et de répondre au problème d'insatisfaction des patients. Elle repose sur un partenariat formel et durable entre tous les acteurs du secteur de la santé. Elle consiste, par le biais d'un contrat, à céder la gestion d'une structure

de soins à une entité non étatique spécialisée dans la gestion hospitalière. Elle permet de trouver des solutions à l'insatisfaction des patients, à la baisse du taux de fréquentations des structures sanitaires publiques, d'offrir un service de qualité. « L'Etat assurera tous ses engagements financiers et les sous-traitants se contenteront d'assurer la gestion », précisait le ministre de la Santé en juin 2018. Sauf que, sur le terrain, la réalité est toute autre. Ce nouveau départ de la structure CREDES du CHU Sylvanus Olympio cache mal des couacs importants dans le processus de contractualisation des hôpitaux. L'Etat ne respecterait-il pas ses engagements financiers ? La gestion n'est-elle pas optimale ? Autant de questions qui se posent dans l'opinion.

EMI...puis CREDES

Ce nouveau départ fait suite à celui de l'Entraide médicale internationale (EMI) en février 2018. Un retrait qui

serait dû au non-respect par l'Etat togolais des clauses du contrat qui lie la structure.

L'objectif spécifique pour EMI à l'époque était l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins dans les hôpitaux et les centres de santé des régions concernées. Ses actions devraient porter sur la réorganisation des centres de santé, permettant une augmentation du taux de fréquentation des établissements de santé, une amélioration de la qualité des soins, une amélioration de l'approvisionnement en médicaments, une amélioration de la référence-évacuation auprès des hôpitaux de district, une amélioration du recouvrement des coûts au sein des établissements de santé, une augmentation des actes médicaux et chirurgicaux.

## APPEL À PROJETS CITOYENS

## « La Nouvelle Tribune » lauréate

**Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le ministère de la Communication, des Sports et de l'Éducation à la citoyenneté à l'endroit des médias dans le domaine du civisme et de la citoyenneté, « La Nouvelle Tribune » a le privilège d'être sélectionnée parmi les lauréats. La cérémonie de remise d'attestation aura lieu ce matin.**

Béatrice AGBODJINOU

C'est une nouvelle reconnaissance pour l'hebdomadaire « La Nouvelle Tribune ». En effet, le journal vient d'être sélectionné parmi les lauréats à l'appel à projets citoyens, par la pertinence de son microprojet soumis au ministère de la Communication, des Sports et de l'Éducation à la citoyenneté par l'entremise de la Direction de la Formation Civique. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la

mise en œuvre de la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté et au civisme. L'objectif de cette initiative est d'amener les médias à promouvoir le civisme et la participation citoyenne.

Dans les différents domaines définis par le ministère de la Communication dans le cadre de cette initiative, l'hebdomadaire « La Nouvelle Tribune » a soumis son

microprojet sous la rubrique « Elections apaisées ».

« Les élections présidentielles seront organisées dans quelques mois au Togo. Et cette fois-ci, depuis plusieurs années, ce sera un scrutin à deux tours.

Les enjeux sont énormes. On constate une effervescence particulière autour de ce scrutin présidentiel. Environ dix candidats ont déjà manifesté officiellement la volonté de briguer la magistrature suprême. Une première au Togo ! D'autres candidatures sont également annoncées. Notre rôle en tant que média pendant ces moments sensibles dans la vie d'un pays est d'appeler chaque acteur au sens du civisme et de la citoyenneté. Un adversaire politique n'est

pas un ennemi à abattre. Un concurrent n'est pas une cible. Un challenger est d'abord un frère. Il faut faire preuve de courtoisie et de paix pendant ces moments, respecter l'avis et les opinions de l'autre qui ne partage pas forcément la même position. Et nous sommes très heureux que notre microprojet soit sélectionné et d'être parmi les lauréats », déclare Elom Attissogbé, Directeur de Publication de La Nouvelle Tribune. « Nous jouerons entièrement et pleinement notre partition dans le cadre de cette initiative et nous serons fidèle à l'esprit de notre microprojet que nous nous engageons à exécuter avec rigueur », promet-il.

Evolution, adaptation, rigueur, progrès, succès, tels sont les valeurs qui guident

l'hebdomadaire « La Nouvelle Tribune ». Elle revendique un lectorat cultivé et moderne, des cadres et leaders de l'administration et du privé, des hommes et femmes qui évoluent dans la politique, l'économie et les entreprises.

Dans les kiosques tous les jeudis, « La Nouvelle Tribune » enregistre une audience unique auprès de milliers de lecteurs par semaine. Elle se veut un journal méticuleux, libre, indépendant, qui traite de façon objective l'actualité nationale, avec un goût prononcé pour l'investigation et les grands dossiers, ainsi qu'une préférence pour les sujets qui ont une prise avec l'économie et le développement.

## MIEUX SERVIR LES USAGERS

## La DTRF désormais ouverte les samedis

**Dans le souci de mieux servir les usagers et les aider à trouver davantage satisfaction, la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) ouvre désormais les samedis. Une décision effective depuis quelques semaines.**

Elom ATTISSOGBE

Visite technique automobile, fabrication et pose de plaques, retrait de cartes grises et

retrait de permis de conduire toutes catégories confondues. A part les jours ouvrables, il

est possible de demander ces services dans l'enceinte de la DTRF les samedis. Dans un communiqué publié par le Directeur, Délato Kokou Agbokpe, les prestations mentionnées plus haut sont concernées par cette décision.

« La Direction des transports

routiers et ferroviaires porte à la connaissance de la population que, dans le souci de mieux servir les usagers et assainir l'enceinte de la DTRF avec une présence excessive des intermédiaires, un service minimum sera effectué les samedis de 08H00 à 13H00 », précise le communiqué.

Cette décision est saluée par les usagers qui ont souvent suggéré à la DTRF d'effectuer un service minimum les week-ends pour permettre à ceux d'entre eux qui sont occupés en semaine pour des raisons professionnelles, de se mettre en règle.

## ALERTE !!!

# Tuberculose : Haut risque de contagion au CHU S.O

Alors que la tuberculose est efficacement prise en charge depuis des années par l'Etat dans les centres hospitaliers, force est de constater des anomalies et failles dans la gestion de ces personnes infectées, plus particulièrement au CHU Sylvanus Olympio, augmentant ainsi les risques de contagion.

Nicolas EDORH

En semaine, ils sont internés. Aucune possibilité pour eux de sortir et être confondus à la masse. Traités et pris en charge gratuitement par l'Etat jusqu'à leur rétablissement total, les personnes admises au CHU Sylvanus Olympio suite à des examens ayant révélé la tuberculose, sont hébergés dans un bâtiment moderne spécialement aménagé pour leur séjour hospitalier. Selon les cas et

à en croire les spécialistes des maladies infectieuses, ils peuvent être gardés sur une période qui varie entre six mois et un an, pour s'assurer qu'ils sont totalement guéris et ne présentent aucun risque pour la société.

Sauf que, dans le plus grand centre hospitalier du Togo, le week-end passe pour une période de la semaine où des tuberculeux se confondent à

la masse. En effet, samedi et dimanche, au CHU Sylvanus Olympio, en l'absence du surveillant ou du docteur qui fait leur suivi, l'on peut facilement se rendre compte que des tuberculeux quittent leur bâtiment, souvent sans aucune mesure de protection (cache-nez), pour des parties de promenade, soit dans l'enceinte du CHU Sylvanus Olympio, soit à l'extérieur.

D'autres carrément prennent sis sous des arbres. C'est ainsi que des personnes saines en viennent à se retrouver nez à nez avec eux pour des demandes d'indication d'un service, etc., sans véritablement se rendre à l'évidence qu'elles sont en

train d'échanger avec des tuberculeux en traitement. Un grand danger pour les populations ! Même dans les couloirs qui mènent vers leur bâtiment, on peut les retrouver assis sur des bancs ou allongés, manipulant leur téléphone, avec ou sans protection. Ce qui ne devrait pas être le cas, vu le niveau élevé de contagion de la maladie. Lorsque les personnes atteintes de tuberculose pulmonaire toussent, éternuent ou crachent, elles projettent les germes de la tuberculose dans l'air. Il suffit d'en inhaler seulement quelques-uns pour être infecté.

Ceux qui le savent préfèrent

ne saluer personne dans ces couloirs, au risque d'échanger avec un tuberculeux. Des dispositions doivent être prises d'urgence pour contrôler également les week-ends, les sorties des tuberculeux admis au CHU Sylvanus Olympio.

La tuberculose est causée par une bactérie (*Mycobacterium tuberculosis*) qui touche le plus souvent les poumons. Elle peut être soignée et évitée. La tuberculose se propage d'une personne à l'autre par voie aérienne. Le gouvernement a prévu d'atteindre l'objectif de réduire l'incidence de la tuberculose de 5,8% à 2,3%.

## SANTÉ PUBLIQUE

## Sweet Bread : pour un pain sans bromate de potassium

Dans le cadre de la vulgarisation des conclusions d'analyses sur l'améliorant Sweet Bread, sans Bromate de Potassium, la société Comptoir Group, distributeur exclusif de ce produit, a organisé une conférence de presse jeudi dernier. Objectif : sensibiliser les consommateurs sur les dangers du bromate de potassium et présenter les avantages de l'améliorant Sweet Bread qui entre dans la fabrication du pain.

Nicolas EDORH

Le pain et ses dérivés font partie de notre alimentation quotidienne. Les produits entrant dans la fabrication du pain doivent donc être sélectionnés minutieusement afin de préserver la santé du consommateur.

Malheureusement, dans le secteur de la boulangerie au Togo, voire dans la sous-région, les améliorants de panification utilisés contiennent du bromate de potassium, un produit cancérigène et dangereux pour la santé humaine. Son

utilisation comme additif alimentaire est interdite dans les pays d'Europe depuis 1990, au Canada en 1994, en Chine en 2005 et dans d'autres pays à travers le monde.

Au cours de l'année 2019, l'Etat togolais a pris conjointement par trois ministères, un arrêté en ce sens. Il s'agit de l'arrêté interministériel N°098/2019/MSHP/MCIDSPPCL/MSCPH du 13 juillet 2019 qui stipule que « l'importation, la commercialisation et l'utilisation des améliorants alimentaires à base de bromate



sont interdites au Togo ». Cet arrêté interdit donc l'utilisation du bromate de potassium dans la fabrication du pain et autres produits alimentaires au Togo. Selon Comptoir Group, l'application des dispositions de cet arrêté ne peut se révéler efficace que si un produit de substitution sans risque est mis sur le marché et est connu par les différents utilisateurs d'améliorant. Composé toxique et cancérigène, le bromate de potassium se présente sous la forme d'une poudre cristalline blanche. C'est un oxydant puissant, bien puissant plus que les chlorates.

« Sweet Bread : l'alternative »

« Préoccupés par cette situation et soucieux du bien-être de la population, nous, en partenariat avec une entreprise basée en Turquie, met à la disposition des boulangeries, un nouvel améliorant. Spécialement développé pour remplacer le bromate de potassium en renforçant la pâte de farine de blé et en augmentant le volume de la pâte à pain, Sweet Bread affiche d'excellents résultats pour tout type de pain et dérivés », affirme Dieudonné Kassiki.

« Sweet Bread est l'un des meilleurs améliorants de panification. Il est constitué d'enzymes et est enrichi en vitamine C. Il joue le rôle de système d'oxydant standardisé dans la farine de blé pendant le pétrissage de la pâte à main pour des durées de fermentation courte ou longue. Il faut juste un dosage de 20 à 35g, soit trois

cuillères pour tout type de farine de blé », ajoute le promoteur de Sweet Bread.

Autorisé à la mise sur le marché par le Gouvernement après différentes analyses de l'ITRA, l'INH et du laboratoire Physiologie - Pharmacologie (ESTEBA) et la Faculté des sciences de l'Université de Lomé, l'améliorant Sweet Bread est un complément alimentaire et un anti-oxydant qui permet d'obtenir du pain de meilleure qualité à un volume important.

La présentation de ce produit à la presse jeudi dernier s'est déroulée en présence des représentants du ministère du Commerce, du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, et du ministère de l'Agriculture.

## TELEVISION NUMERIQUE

## La migration va enfin débiter

Au Togo, la migration vers la télévision numérique va enfin débiter. En effet, le Parlement a voté vendredi, le projet de loi portant régime juridique applicable aux communications audiovisuelles, qui fournit entre autres le cadre légal pour la création d'une plateforme de télévision numérique terrestre.

Le texte prévoit notamment la création de l'Office de radio et télédiffusion du Togo (ORTVT), chargé de la

production des programmes, et de la Société de télédiffusion du Togo (TDT) qui aura pour mission la diffusion du signal et la monétisation de la plateforme. D'après les premières informations, la migration togolaise devrait se décliner en la construction de neuf sites d'émission du signal

de la télévision numérique. Si aucune date n'a été donnée, on peut cependant s'attendre que le Togo réussisse, malgré un lancement tardif, à s'aligner sur le dernier délai fixé par l'Union internationale des télécommunications à juin 2020. Le territoire togolais devrait être relativement facile

à couvrir en quelques mois, à condition que les autorités débloquent rapidement le financement nécessaire et désignent un partenaire technique.

## BANQUE

# Le groupe Ecobank publie ses résultats financiers

*Le groupe Ecobank Transnational Inc a publié, lundi 28 octobre, ses résultats financiers non audités au 30 septembre 2019. Les comptes révèlent une hausse des bénéfices et du chiffre d'affaires en nairas, monnaie locale du Nigeria, mais une baisse en dollars.*

Selon Financial Afrik, le bénéfice brut se situe à 1 689,7 millions USD au 30 septembre 2019, contre 1 869,7 millions USD au 30 septembre 2018, ce qui représente une baisse de 10%. En nairas, cet indicateur progresse de 7% pour se situer à 610,9 milliards à fin septembre 2019, contre 572,6 milliards un an plus tôt. Le

bénéfice avant impôts est en baisse de 4%, à 302,9 millions USD. En nairas, l'indicateur est en hausse de 14%, et s'établit à 109,5 milliards NGN, contre 96,3 milliards en septembre 2018. De même, le bénéfice après impôt fléchit de 12% en dollars, à raison de 218,1 millions USD au 30 septembre 2019 contre 247,2 millions USD



une année auparavant, mais augmente de 4% en nairas et se situe à 78,8 milliards NGN contre 75,7 milliards l'an

passé.

Le chiffre d'affaires épouse la même tendance et chute de 14% en dollars contre une hausse de 1% en nairas. Il est de 1 169 millions USD à fin septembre 2019, soit 422,6 milliards NGN.

Par ailleurs, les prêts et dépôts connaissent des baisses au niveau des deux devises considérées. Les prêts et avances à la clientèle sont en baisse de 5% à 8,7 milliards USD (baisse de 6% à 3 150 milliards NGN) et les dépôts des clients reculent de 2% à

15,6 milliards USD (en baisse de 3% à 5 632,6 milliards de NGN).

Ces performances au 30 septembre 2019 montrent à tout le moins que la Banque panafricaine poursuit son chemin de rédemption mais ne parvient pas encore à dégager suffisamment de bénéfices à la mesure des immenses investissements consentis et de son total bilan qui tourne autour de 22 milliards de dollars.

## SÉCURITÉ SOCIALE

# 17 pays veulent se doter d'une législation commune

*Lundi, s'est ouverte la réunion extraordinaire du Comité d'experts sur le socle juridique des Etats membres de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Cipres), à Lomé.*

La rencontre de quatre jours réunit les experts de 17 pays africains autour de questions de sécurité sociale et de la libre circulation des biens et des personnes sur le continent. Concrètement, il s'agit d'harmoniser et de mettre en adéquation les textes de chaque pays de la Cipres avec l'évolution des

systèmes de sécurité sociale. L'objectif est donc de produire un cadre de compréhension et de lisibilité commun en matière de sécurité sociale : par exemple, au niveau des procédures, des principes, ou encore des obligations des parties prenantes (notamment les caisses de sécurité sociale, les assurés et les employeurs).



A terme, l'initiative va permettre de doter ces pays d'une législation unique et

commune (un socle juridique commun), dans le dessein de faciliter la libre circulation

des personnes, notamment des professionnels, dans ces différents Etats. Au sortir de ces travaux, les experts vont produire un texte juridique commun, à soumettre au Conseil des ministres de la Cipres.

## SANTÉ

# Des patrons de presse à l'école de la pharmacie

*Dans le cadre des 12èmes journées de l'Ordre national des pharmaciens du Togo (ONPT), des patrons de presse ont été outillés vendredi dernier sur le médicament, les métiers de la pharmacie, les circuits d'approvisionnement, et le cursus pour devenir un pharmacien. L'objectif est de permettre aux journalistes de mieux cerner le rôle d'un pharmacien dans la société.*

Nicolas EDORH

« Place des pharmaciens dans un système de santé en pleine transformation ». C'est le thème retenu pour les 12èmes journées de l'Ordre national des pharmaciens du Togo (ONPT). En prélude à cet événement qui sera officiellement lancé le 05 novembre, les pharmaciens ont échangé le 25 octobre dernier avec des patrons de presse sur leurs activités, afin que ceux-ci soient au même niveau d'information. Au total, trois communications ont marqué

cette journée. Elles portent sur le métier de pharmacien, le médicament, et l'action des forces de sécurité autour de la criminalité pharmaceutique.

Il faut noter que la profession de pharmacien demande de très longues études à l'identique de celles que suivent les médecins. Il faut entre 6 et 9 ans d'études pour devenir pharmacien. Et de nombreux débouchés existent dans la profession. La recherche au sein des laboratoires publics ou

privés, les activités au sein d'entreprises industrielles, le conseil, l'audit, l'assistance des sociétés de services, agences gouvernementales ou instances professionnelles, etc., en font partie.

Selon l'ONPT, le médicament est composé de deux entités : le principe actif responsable de l'activité recherchée et l'excipient. Le médicament générique est une copie conforme du médicament princeps (médicament original protégé par un brevet). Il a les mêmes principes actifs que celui-ci et revendique la même activité pour les mêmes indications. Le générique doit être distingué du médicament falsifié ; il est enregistré et a une Autorisation de mise sur le marché (AMM) tout comme les médicaments de

spécialité.

« Nous voulons que les médias puissent comprendre le rôle qui est dévolu à un pharmacien et les conditions d'exercice de sa fonction afin puissent à leur tour informer la population.

Nous leur avons également expliqué ce que c'est qu'un médicament et les conditions qui garantissent sa qualité pour que son utilisation puisse contribuer à la santé de la population », a expliqué Dr. Innocent Kpeto, président de l'ONPT.

« Certaines personnes pensent qu'ils peuvent détenir et vendre les médicaments.

Ce produit est une denrée spéciale et il faut des normes pour garantir sa qualité. Il faut savoir que le pharmacien ne prescrit pas. C'est le médecin qui est habilité à

prescrire », a-t-il ajouté. « Il faut rappeler aussi que le circuit d'approvisionnement du médicament est divisé en quatre grandes parties : la sélection, la quantification, l'acquisition et le stockage. Chaque étape est sous la responsabilité d'un pharmacien et tout médicament qui ne rentre pas dans ce circuit est considéré comme un médicament illicite », a indiqué Dr. Kpeto.

Au Togo, 140 pharmaciens sont en activité et 240 pharmacies sont opérationnelles sur toute l'étendue du territoire national, selon les chiffres communiqués par l'ONPT à la presse vendredi.

## CLIMAT DES AFFAIRES

# Doing Business 2020 : les résultats exceptionnels du Togo

Le nouveau classement Doing Business 2020 est disponible depuis le 24 octobre dernier. Avec cinq réformes de la réglementation des affaires, le Togo figure parmi les 10 économies au monde ayant le plus progressé en termes de facilité de faire des affaires. C'est la deuxième année consécutive et la troisième fois en cinq ans que le Togo réalise cet accomplissement.

Béatrice AGBODJINOU

« Au cours de ces dernières années, le gouvernement a mis au point un programme de réformes très ambitieux pour améliorer le climat des affaires », a déclaré Coralie Gevers, directrice des bureaux de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et de la Guinée. « Le pays l'a largement amélioré et cet effort est reconnu par la progression du Togo dans l'étude Doing Business 2020. Maintenant, l'objectif est de maintenir cette dynamique de réforme. »

## A l'actif du Togo

Dans une période de douze mois précédant le 1er mai, le Togo a abrogé l'obligation de faire authentifier les statuts de l'entreprise et a réduit le délai d'enregistrement d'une entreprise. Le nombre de procédures nécessaires pour créer une nouvelle entreprise est passé de 4 à 3 et le temps requis a réduit de 5,5 à 2,5 jours. Le Togo se classe au 15<sup>ème</sup> rang mondial pour la facilité de créer une entreprise.

Les autorités ont également simplifié le processus d'approbation pour l'obtention d'un permis de construire. Pour faciliter ce processus, le Togo a réduit les frais de raccordement au réseau de distribution d'eau et a créé un portail en ligne pour le dépôt des demandes. La publication en ligne des documents requis, de l'approbation préalable et

des différents frais a rendu le processus plus transparent. Le pays a également amélioré le contrôle de la qualité des bâtiments en réglementant les inspections effectuées pendant la construction. Ces modifications ont fait passer le score relatif aux permis de construire de 60,5 à 64,1.

L'étude a également révélé que le Togo a amélioré son cadre de réglementation des affaires sur les indicateurs suivants : le raccordement à l'électricité, l'obtention d'un permis de construire, et l'obtention de prêts.

Les autorités ont rendu l'obtention d'une connexion électrique moins chère en réduisant le coût des travaux de connexion et le dépôt de garantie pour les nouvelles connexions. L'indicateur sur l'obtention d'un permis de construire a été simplifié par la rationalisation des procédures administratives et la réduction des coûts. La plus forte amélioration du Togo est dans le domaine de l'obtention d'un permis de construire, passant de la 71<sup>e</sup> à la 56<sup>e</sup> place sur cet indicateur.

En outre, les autorités ont amélioré l'accès aux crédits en élargissant la couverture du bureau de crédit et en commençant à distribuer des données provenant de sociétés de services publics, augmentant le score du pays sur l'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit



au score maximal de huit points.

Malgré ses accomplissements, le Togo peut encore progresser dans les domaines mesurés par l'étude Doing Business. Par exemple, sur l'indicateur du paiement des taxes et impôts, le pays se classe au 174<sup>ème</sup> rang mondial. Le nombre moyen de paiements d'impôts qu'une petite ou moyenne entreprise doit effectuer au cours d'une année donnée est de 49, beaucoup plus que la moyenne de paiements en Afrique subsaharienne (37) ou dans les pays à revenu élevé de l'OCDE (10). De plus, le Togo ne dispose pas de système en ligne pour le dépôt et le paiement des impôts.

« L'engagement des autorités nationales au plus haut niveau pour moderniser et rendre plus attractive l'économie du pays se traduit aujourd'hui en une excellente performance en termes de classement du Togo et de son score par rapport à la frontière. C'est l'occasion pour moi de vous féliciter tous pour ces résultats qui sont le fruit d'un travail d'équipe et de partenariat avec le secteur privé qui est à saluer. Grâce aux réformes relatives à la création d'entreprises, l'accès au crédit,

le transfert de propriétés, le raccordement à l'électricité et le permis de construire, le Togo se hisse encore une fois au Top des pays les plus réformateurs.

Comme le Rwanda, le chemin que vient de tracer le Togo au cours de ces 2 années fait du pays un exemple et sera désormais un cas d'école pour beaucoup de pays africains qui voudraient changer leur parcours. Cette performance est le résultat de la mobilisation de l'ensemble du gouvernement autour d'une stratégie bien structurée qui met l'accent sur l'amélioration du climat des affaires. Le suivi rapproché des actions à entreprendre et la concertation continue avec les acteurs du secteur privé sont aussi des facteurs ayant contribué au succès du pays, pour faire du Togo le #1 des pays de la zone UEMOA », a déclaré Hawa Cissé Wagué, Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Togo.

« Madame la Représentante de la Banque Mondiale a souligné les progrès que le pays a engrangés. Ces résultats sont remarquables. J'allais dire exceptionnels. En effet, notre pays enregistre un progrès de 40 places dans le score cadre de doing business contre 19 l'année passée le plaçant à la 97<sup>ème</sup>

place mondiale dans le Doing Business et à la 7<sup>ème</sup> place au plan africain. Je voudrais aussi souligner, il est très important de le mentionner que notre pays le Togo se place au premier rang des pays qui ont le plus performé cette année en Afrique », a affirmé Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances. « Ces résultats excellents, obtenus par notre pays, signifient pour les entreprises et pour le secteur privé un climat d'affaires plus favorables et plus attractifs et nous espérons que le secteur privé saisira donc toutes les opportunités pour investir encore plus et travailler avec le Gouvernement pour continuer à améliorer le climat des affaires de sorte à rendre leurs investissements rentables et productifs. Nous avons noté les points essentiels sur lesquels nous devrions travailler notamment au niveau du paiement des impôts et aussi dans l'exécution des contrats avec l'opérationnalisation des tribunaux de commerce qui viennent d'être créés et la dématérialisation des procédures ainsi que la mise en place des chambres des petites créances. Nous avons pris bonne note et nous allons continuer le travail dans ce sens pour améliorer toujours le climat des affaires », a conclu Sani Yaya.

## FINANCES

## Togo : IFC ouvre ses bureaux ce jeudi

Le Togo accueille ce 31 octobre, les bureaux de l'International Finance Corporation (IFC) ou SFI à Lomé. Cette information vient confirmer l'annonce faite en juillet dernier par Sergio Pimenta, vice-président de l'institution pour l'Afrique et Moyen Orient, lors de sa visite dans le pays.

Cette ouverture viendra matérialiser l'ambition de l'IFC d'appuyer le développement du secteur privé du pays.

A travers ces bureaux,

l'institution financière aura « un contact plus étroit avec les autorités et entreprises locales. Egalement, ces locaux permettront de faciliter de nouveaux partenariats et de conclure plus facilement



des accords de financement pour ainsi renforcer les investissements en faveur du pays », avait déclaré Sergio Pimenta.

La Société financière

internationale (IFC) - organisation parente de la Banque mondiale et membre du Groupe de la Banque mondiale - est la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les pays émergents.

Elle collabore avec plus de 2 000 entreprises à travers le monde et consacre son capital, ses compétences et son influence à la création de marchés et d'opportunités

là où ils font le plus défaut. Au cours de l'exercice 2019, les financements à long terme d'IFC dans les pays en développement ont dépassé 19 milliards de dollars et ont permis de mobiliser les capacités du secteur privé pour mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée.

## INTERVIEW DU DIRECTEUR DE L'ALLIANCE POUR LE CAJOU AFRICAIN

## Ernest Mintah : « Voir un secteur privé de noix de cajou florissant »

L'Alliance pour le Cajou Africain (ACA) organisera du 7 au 9 novembre à Dar es Salaam en Tanzanie sa treizième conférence annuelle du cajou sur le thème « Favoriser les synergies : influencer la dynamique du marché ». Interview d'Ernest Mintah, directeur général de l'ACA, accordée au confrère en ligne [www.commodafrica.com](http://www.commodafrica.com), sur les enjeux de cette conférence et plus généralement sur le secteur du cajou en Afrique et le rôle de l'ACA.

Quels sont les objectifs de cette treizième Conférence de l'ACA ?

Comme chaque année, l'ACA organise une conférence annuelle très fréquentée par les acteurs de l'industrie de la noix de cajou. Cette rencontre est une plate-forme unique d'échange de connaissances et d'expériences entre les experts de l'industrie sous forme de sessions plénières et de forums de discussion. La 13ème conférence de l'ACA vise à nourrir de nouvelles idées, à promouvoir le partenariat entre les différents acteurs et à influencer la délibération sur les questions critiques qui concernent l'industrie de la noix de cajou à l'échelle mondiale.

La conférence est placée sur le thème « Favoriser les synergies : influencer la dynamique de marché ». Pouvez-vous nous expliciter cette thématique ?

Ce thème relève d'une analyse approfondie de la situation du marché de la noix de cajou jusqu'en 2018, où les acteurs ont connu une escalade des prix de la noix de cajou brute (NCB) puis le retrait des gros acheteurs du marché. Cela a eu d'importantes répercussions sur le marché du cajou africain, en particulier pour les transformateurs de noix de cajou basés en Afrique qui n'ont plus eu les moyens de se procurer la matière première pour produire des amandes. Ainsi, le thème de cette année abordera les principaux enjeux du marché de la noix de cajou, l'impact des politiques et les synergies à créer pour équilibrer les intérêts privés et publics.

Quelles sont vos attentes en matière de coopération, de partenariat et avec le secteur privé ?

Actuellement, l'Alliance africaine pour le cajou (ACA) est positionnée comme la voix du secteur privé de la noix de cajou africaine. Cela signifie que nous travaillons pour le bien du secteur

privé et nous parlons en son nom. Comment avons-nous travaillé à ce titre jusqu'à présent? L'ACA s'associe aux interprofessions des différents pays producteurs sur la meilleure façon de soutenir les acteurs par la facilitation de l'accès à un financement adéquat, l'assistance technique dans la transformation, le conseil aux entreprises et bien plus encore. Avec des projets et des fonds de bailleurs et un cofinancement du secteur privé, nous offrons une assistance technique aux transformateurs afin d'améliorer leur efficacité et leur rentabilité. Par exemple, notre Label de Qualité de l'ACA, créé en 2011, est une marque de qualité soutenue par l'industrie qui signale la conformité du transformateur aux normes internationales en matière de salubrité, de qualité et de main-d'œuvre.

La Label de l'ACA aide les transformateurs à réduire leurs coûts et à obtenir une prime sur le prix de vente. Il offre également un avantage commercial et positionne l'industrie de transformation africaine pour être compétitive. Notre objectif ultime est de voir un secteur privé de noix de cajou florissant en Afrique avec l'accès à un financement adéquat, et bien positionné pour concurrencer le marché international. À l'avenir, nous voulons voir davantage de dialogue entre le secteur privé et le secteur public où les intérêts des deux parties sont pris en considération pour des avantages mutuels durables.

L'engouement pour le cajou des pays africains ne se dément pas, nombreux ayant mis en œuvre des politiques de développement. Mais l'Afrique reste vulnérable au retournement de marche comme nous l'avons vu l'année dernière. La transformation semble être la meilleure solution pour limiter cette vulnérabilité. Elle progresse mais reste encore faible. Comment procéder pour l'amplifier ?



Le traitement de la noix de cajou, en particulier en Afrique, est au cœur de toutes les activités que nous menons actuellement. Dans toute la sous-région, nous avons enregistré de nombreuses entreprises de transformation de noix de cajou en difficulté, dont beaucoup sont incapables de fonctionner de façon concurrentielle et pour certaines ferment leurs portes. L'une des principales causes est l'absence de financement adéquat et en temps opportun. Cela conduit à une situation où seulement moins de 10% de la production de noix de cajou du continent est transformé sur le continent. Étant donné que chaque 1000 tonnes transformées crée environ 250 emplois, cela se traduit par environ 500 000 emplois perdus chaque année.

Outre, l'aspect financement, nous nous sommes également rendu compte que les institutions financières n'ont pas une bonne connaissance du secteur. Depuis 2017, l'ACA sensibilise les institutions financières dans les différents pays producteurs sous la forme d'ateliers de formation sur l'accès au financement. Les transformateurs ne sont pas exclus. Nous travaillons continuellement avec les transformateurs afin qu'ils répondent aux principaux

critères des institutions financières pour obtenir un crédit. En outre, l'ACA se consacre à la création d'un système d'information sur le marché (SIM) fiable. Le SIM est essentiellement une base de données de suivi des données commerciales du marché de la noix de cajou.

Des données qui diffusées aux membres. L'ACA a réalisé l'importance primordiale pour les transformateurs et les acteurs de l'industrie d'avoir accès à des informations saines sur le marché de la noix de cajou pour les aider à orienter leurs décisions de business.

Nous travaillons également avec le public, les autorités de régulation gouvernementales sur la mise en œuvre de politiques favorables, qui permettront non seulement aux transformateurs africains de noix de cajou de prioriser l'achat de noix dans les pays, mais aussi à travers l'Afrique continent. L'ACA est actuellement le représentant du secteur privé au Conseil international consultatif du cajou (CICC). Le CICC vise à réunir les gouvernements des pays producteurs de noix de cajou dans d'autres domaines pour influencer les décisions et les politiques au niveau gouvernemental.

Faire partie de ce conseil et représenter le secteur privé

permet à l'ACA de défendre les intérêts du secteur de la noix de cajou en Afrique.

**LA NOUVELLE TRIBUNE**  
Information - Économie - Énergie - Afrique

Récépissé No 0546/31/05/16/  
HAAC

Djidjilé - Batomé, von après  
Maison Suzanne AHO, en face  
de l'église EAC-TOGO  
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02  
[www.lanouvelletribune.net](http://www.lanouvelletribune.net)

**Directeur de la Publication**  
Elom K. ATTISSOGBE  
Tél : (+228) 91 90 48 04 /  
98 01 82 02

**Rédacteur en chef**  
Nicolas EDORH

**Rédaction**  
Elom ATTISSOGBE  
Nicolas EDORH  
Béatrice AGBODJINOU  
Ismaël ALI

**Infographie**  
La Nouvelle Tribune

**Impression**  
LA COLOMBE

**Tirage**  
1000 exemplaires

22 Nov.  
9 Déc.  
**2019**

**16<sup>ème</sup>**  
**Foire**  
Internationale de  
**LOME**

Foire de toutes les opportunités

**+ 1000**  
**EXPOSANTS**  
**300 000**  
**VISITEURS**



**#tgfil16**

**THÈME : LE E-COMMERCE POUR  
UNE FORTE EXPANSION DES ÉCHANGES**



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME  
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 76 37



[www.cetef.tg](http://www.cetef.tg)